

REGLEMENT INTERIEUR DES FRAIS ENGAGES

SAISON 2018 - 2019

COTISATIONS

Les cotisations annuelles pour la saison 2018 / 2019 sont établies selon le lieu d'habitation de la nageuse : non laurentine et laurentine, aux montants suivants :

Baby Synchro : 150 euros non Laurentines et 140 euros Laurentines

2^{ème} enfant : 105 € (95 € pour les Laurentines) ;

3^{ème} enfant et plus : 96 € (86 € pour les Laurentines)

Débutantes et Poussines :

260 euros non Laurentines et 250 euros Laurentines

2^{ème} enfant : 182 € (172 € pour les Laurentines) ;

3^{ème} enfant et plus : 166 € (156 € pour les Laurentines)

Synchroform : 160 euros non Laurentines et 150 euros Laurentines

Compétitions :

⇒ « **Challenge** » : 310 euros non Laurentines et 300 euros Laurentines

2^{ème} enfant : 223 € (213 € pour les Laurentines) ;

3^{ème} enfant et plus : 205 € (195 € pour les Laurentines)

⇒ « **SynchroNat, Benjamines, Espoirs, Juniors, Séniors** » :

320 euros non Laurentines et 310 euros Laurentines

2^{ème} enfant : 230 € (220 € pour les Laurentines) ;

3^{ème} enfant et plus : 212 € (202 € pour les Laurentines)

- ☞ Possibilité d'encaissement échelonné, chèques vacances et coupons sports acceptés. Ces tarifs comprennent la cotisation annuelle, la licence, l'adhésion au Saint Laurent Nat Synchro et l'accès aux bassins.

Aucune cotisation ne pourra être remboursée en cours d'année quelque soit le motif d'abandon du nageur (se).

REDUCTION SUR LES COTISATIONS

Les entraîneurs et les dirigeants sont exemptés de cotisation, la licence est prise en charge par le club.

Les adhérents au minima sociaux peuvent se renseigner auprès du club pour trouver des solutions d'aménagement.

TENUES DE COMPETITION

Les tenues de compétition sont prêtées par le club.

Une caution de 100€ est demandée pour assurer leur restitution en bon état et propre en fin d'année sportive.

Cette règle ne s'applique pas aux maillots qui seront à la charge des familles.

COMPETITIONS

L'organisation logistique de toutes les compétitions est préparée par le club et l'entraîneur du groupe concerné.

NAGEUSES

Les compétitions de niveaux départemental et régional sont à la charge de la famille.

Toute nageuse inscrite en compétition s'engage à régler ses frais.

ENTRAINEURS ET JUGES

Le déplacement, les repas et si nécessaire l'hébergement des juges et entraîneurs sont organisés et pris en charge par le club pour tous les niveaux de compétition.

La délégation du club se composera au maximum de : 1 ou 2 entraîneurs, X juges demandés pour la compétition.

Chaque organisation de déplacement est soumise à validation de la présidente et du conseil d'administration

JUGES

Les juges se verront pris en charge lors de leurs formations par le club. La formation doit être validée par la présidente et le conseil d'administration tout comme chaque déplacement lié à celle-ci.

La prise en charge d'une formation par le club implique un engagement de l'officiel, de jugement pour le club.

ENTRAINEURS BENEVOLES

Les entraîneurs bénévoles se verront pris en charge lors de leurs formations par le club. La formation doit être validée par la présidente et le conseil d'administration tout comme chaque déplacement lié à celle-ci.

La prise en charge d'une formation par le club implique un engagement d'entraînement de minimum une année pour le club.

GRILLE DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

DEPLACEMENTS COMPETITIONS NAGEUSES/CLUB

SAISON 2018 / 2019

CHAMPIONNATS	PARTICIPATION CLUB EN %	PARTICIPATION NAGEUSES EN %
DEPARTEMENT 06	0	100
REGION PACA	0	100
INTERREGION SUD EST HORS 06	30	70
NATIONAUX HORS 06	40	60